

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20220721_062/623
	Du 20 OCTOBRE 2022 à 18 heures 30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ... 23 De Votants :..... 27 Absents ayant donné procuration 4 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0	L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle Polyvalente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; DENAT Sophie ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence Etaient absents excusés avec procuration : M. SERVILE Marc qui avait donné procuration à M. BALLESTEROS Jérôme ; M. BARAGNON Guillaume qui avait donné procuration à Mme DUSSAUT Florence ; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à M. CODOU Loïc ; Mme CRES Elisabeth qui avait donné procuration à Mme BROSSETTE Alice Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -
<u>Objet :</u> Médiathèque La COMMUNALE- Programmation du Spectacle « HIC » dans le cadre du projet Cirque portatif de la Verrerie d'Alès – pôle cirque national – Demande de subvention à la Région	

Madame Isabelle Mazay, rapporteur,

Propose de programmer le spectacle HIC dans le cadre du projet « Cirque portatif » proposé par la Verrerie d'Alès. Ce spectacle sera subventionné par la région. Les documents à fournir pour la demande est une délibération du conseil municipal.

Le prix de la session du spectacle est de 1615.47 €. Après les aides (253.20 €) de la Verrerie d'Alès le montant restant à charge est de 1362.27 €.

La région peut accorder une subvention à hauteur de 50 % de ce montant restant à charge.

Le spectacle sera programmé le 15 novembre 2022, à 19h, dans la cour de la médiathèque ou dans la salle polyvalente en cas de météo défavorable.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé

DÉCIDE : de programmer le spectacle HIC dans le cadre du projet « cirque portatif » de la Verrerie d'Alès le 15 novembre à 19h dans la cour de la médiathèque ou dans la salle polyvalente en cas de météo défavorable.

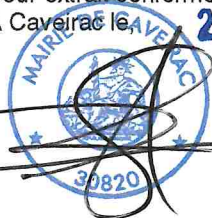
AUTORISE : Monsieur le Maire, ou à défaut l' élu délégué, à solliciter la région pour une subvention.

AUTORISE : Monsieur le Maire, ou à défaut l' élu délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac le 25 OCT. 2022

Le Maire,

Jean-Luc CHAILAN



Le Secrétaire de Séance

Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>